

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 17 Votants : 20

Date de la Convocation : 23/06/2016

Objet : Délibération n° 16 06. 10 : COMPOSTAGE RENFORCE

L'an deux mille seize, le trente juin, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, CHENIN Jean (CC Vallée de l'Ariège) - TISSEIRE Bernard, MUNOZ Floréal (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : RIVELLA Alain (GREPIAC) Représenté par M. SZYMANSKI Franck – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) Représenté par M. ZDAN Michel - BAYONI Pascal (CCLAG) Représenté par M. BLANCHOT Dominique

Excusés: MM. DAVID Guy (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - DIDIER Claude (CCVA) – ROUANNE J-Claude, ESTANG Nadia, PARRACHE Sabine (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. SZYMANSKI Franck

Monsieur le Président présente la proposition de la commission collecte :
L'opération se présente sous la forme d'un prêt gratuit de composteurs qui seraient mis en place dans les foyers demandeurs certainement par des agents du SMIVOM en service civique employés à cet effet.

Les foyers souhaitant se porter volontaires ne devront pas déjà pratiquer le compostage et devront signer une charte d'engagement les obligeant à répondre à des questionnaires, à effectuer des pesées et à témoigner durant la première année de mise à disposition. En contrepartie ils recevront un composteur, un peson et une aide à la mise en œuvre par le SMIVOM.

Les composteurs rentrant dans ce cadre seront amortis par le SMIVOM sur 1 an et pourront ensuite être cédés à titre gracieux à chaque foyer.

L'année d'amortissement correspond à la durée de retour sur investissement. En moyenne un composteur domestique permet de détourner 70Kg/an/habitant soit pour un foyer avec en moyenne 2.4 habitants cela fait 168Kg/an/foyer.
Au bout d'une année l'économie de collecte et de traitement des ordures ménagères est de 42 € (cout de collecte et traitement à 250 €/T). Pour rappel le prix d'achat du composteur de 400 L est actuellement de 32.89 € HT.

Le nombre de foyers pouvant rentrer dans l'opération serait de 100 sur l'année 2017.

Cette opération pourrait coexister avec la vente à tarif réduit de composteurs déjà engagée par le SMIVOM dans la mesure où ce sont deux systèmes très différenciés avec des engagements biens distincts.

Monsieur le Président propose de solliciter une aide financière auprès de l'ADEME pour cette opération.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité Syndical adopte, à l'unanimité, la proposition du compostage renforcé et mandate le Président et le mandate pour solliciter une aide financière auprès de l'ADEME et pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour,
Mois et an que dessus
Le Président

Michel ZDAN